



Édito 136

Digitalisation des contrôles internes

Le contrôle interne digitalisé permet de sécuriser en continu et de manière automatique les opérations et les données d'une entreprise, ouvrant ainsi de plus larges possibilités d'analyse et de détection exhaustive de tous les cas présentant une anomalie par rapport aux règles fixées pour gérer les opérations voire de bloquer les opérations pour lesquelles le système détecte des risques d'anomalies graves. Plus les processus sont digitalisés, plus les contrôles intégrés doivent être bien conçus pour sécuriser l'ensemble des opérations et systèmes.



La digitalisation du contrôle porte sur l'ensemble des activités incluant notamment la programmation, la gestion, le suivi et la traçabilité de l'ensemble des opérations couvertes par le système, l'échange dématérialisé des documents, l'automatisation et la validation des opérations financières et l'évaluation du contrôle à travers ses capacités d'empêcher les anomalies et de détecter de façon exhaustive toutes les opérations et données présentant un risque d'anomalies à traiter.

Sans en modifier les principes, les fondements ni les règles, les technologies d'identification et de traçage, la digitalisation des activités et l'automatisation des processus modifient radicalement la façon d'opérer les contrôles internes.

La digitalisation et l'automatisation des processus intègrent les contrôles

embarqués dans les applications et rendent l'exécution des contrôles automatisée. Néanmoins, les tolérances et les facilités autorisées dans le paramétrage d'une application, qui permettent d'enjamber les règles de contrôle interne, sans contrôles compensatoires efficaces, de même que les erreurs de conception des programmes peuvent produire des erreurs en série et dans les cas extrêmes, se solder par des conséquences désastreuses.

Du côté des risques, les principales modifications techniques en matière de contrôle interne tiennent :

1. Aux règles de séparation des tâches qui sont matérialisées dans un système digitalisé par l'allocation et la gestion des accès et la protection des codes d'accès (mots de passe).
2. Aux sécurités informatiques y compris la cybersécurité.
3. A la protection des systèmes et des données y compris les données personnelles.
4. A l'efficacité du plan de reprise et de continuité des activités en cas d'attaque ou de sinistre informatique telles les techniques de sauvegarde et de restauration automatisées.

Quant aux avantages de la digitalisation des contrôles internes, ils sont très nombreux. La digitalisation permet à la fois de réduire les coûts des contrôles, de les rendre systématiques et exhaustifs et plus performants notamment avec un système de traçabilité complète et fiable, qui est à la fois mémoire du passé et mémoire du futur, ainsi que de détection de toutes les anomalies et les possibilités d'analyse des données en vue à la fois de traquer les anomalies et de tirer les enseignements tant utiles pour la prise de décision en connaissance de cause. Elle permet aussi de renforcer le contrôle et la sauvegarde de l'actif grâce notamment aux technologies de contrôle et de tracage. Elle est aussi particulièrement utile pour la conformité (compliance), la lutte anti-corruption et la lutte contre la fraude.

Bien entendu, la digitalisation n'épargne aucune fonction et couvre à la fois les activités de contrôle interne que les activités d'audit interne qui convergent de plus en plus, par l'effet de la digitalisation, avec les activités de contrôle interne.

Les technologies permettant de rendre les contrôles internes plus efficaces et plus pertinents sont celles qui rendent toutes les activités visibles, traçables et contrôlables en temps opportun comme à tout moment à

posteriori. Elles comprennent, sans que l'énumération ne soit exhaustive, notamment :

- L'intégration des systèmes supprimant les risques générés par les transferts de données.
- Les contrôles internes embarqués dans les applications et systèmes.
- Le Robotic Process Automation (RPA) intégrant les contrôles internes efficaces.
- Les équipements de prévention et de protection physiques.
- L'identification exhaustive des anomalies qui appelle un traitement responsable en réponse, les alertes en cas de menaces d'anomalies graves voire le blocage de l'opération présentant un risque d'anormalité ou d'une menace grave.
- Les techniques de contrôle comptable automatisé permettant de contrôler et de justifier de façon robuste et probante toutes les opérations et tous les soldes.
- Les outils digitaux de fast closing.
- Les technologies de traçage des véhicules et des mouvements du parc mobile (disque et GGPS).
- Les technologies qui permettent le traçage exhaustif des opérations.
- Les technologies qui permettent le marquage et l'identification numérique de tous les produits, de tous les biens, équipements et objets.
- Les technologies d'internet of things (IOT).
- La vidéo surveillance et la reconnaissance des acteurs.
- Les technologies d'analyse des données intégrées et à posteriori.
- Les technologies et systèmes d'évaluation des tiers.
- L'application de la méthode de l'inventaire permanent intégré pour la gestion et la comptabilisation des stocks de toute sorte.
- Les équipements digitaux d'inventaire physique.
- Les techniques et outils digitaux d'intelligence économique.

Abderraouf YAICH